

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°22.VO.159**

Objet : Vote des tarifs de l'occupation du domaine public de la voirie à compter du 1^{er} janvier 2023

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 2,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 et L. 2125-3,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°12/123 du 17 décembre 2018 relative au vote des tarifs de l'occupation du domaine public de la voirie et du marché forain Saint-Louis à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'instruction M14,

Considérant que les tarifs de l'occupation du domaine public de la voirie sont restés inchangés depuis le 1^{er} janvier 2019 et qu'il convient de les actualiser,

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer les tarifs de l'occupation du domaine public de la voirie, à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément au tableau ci-dessous :

Désignation Tarifs 2023	
Terrasse (m ² /an)	
Zone A	
Fixes	410,30 €
Aménagées	150,15 €
Amovibles	124,30 €
Zone B	
Fixes	305,80 €
Aménagées	138,60 €
Amovibles	91,30 €
Zone C	
Fixes	207,90 €
Aménagées	80,85 €
Amovibles	64,90 €

Terrasse d'Été du 1er mai au 30 septembre (m²/période)	
Zone A	81,40 €
Zone B	57,75 €
Zone C	38,50 €
Etalage	
Zone ABC (M2/an)	61,60 €
Zone ABC (M2/mois)	13,75 €
Droit d'Occupation du Domaine Public	
Palissades (ml/semaine)	4,95 €
Echafaudages (ml/semaine)	4,95 €
Bennes (par jour/l'unité)	37,40 €
Dépôt de matériaux et matériel hors stationnement payant (m2/semaine)	20,35 €
Baraque de chantier (m2/ mois)	63,80 €
Installation provisoire pour travaux (m ² /semaine)	3,41 €
Vente ambulants (par an et par voiture)	951,50 €
Vente ambulants (par mois et par voiture)	126,50 €
Marchands de fleurs et arbustes (Forfait journalier et par emplacement)	83,60 €
Occupation manège forain Place Napoléon (année)	5 775,00 €
Place Transport de Fond (l'emplacement /an)	3 467,20 €
Stationnement à l'année pour activité commerciale 5 mètres	1 039,50 €
Stationnement sur domaine public	
Stationnement pour travaux en zone orange (par jour)	12,00 €
Stationnement pour travaux en zone verte (par jour)	5,50 €
Stationnement pour travaux en zone non payante (par jour)	4,00 €

Article 2 : De préciser que les tarifs non modifiés par la présente décision sont toujours en cours de validité.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Fontainebleau, le 30 décembre 2022

Julien GONDARD

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 30 décembre 2022

Notifié le

Certifié exécutoire le 30 décembre 2022

Sous l'identifiant 077-217701861- _____